

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

Le treize juin deux mille vingt- quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Fabien PIVETTE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA Mme Christine VISINE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Didier VAUCHEL pouvoir à Audrey MAZUREK
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Rolande REBYFFE
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à Abdel BABACI
M. Nicolas LHERBIER pouvoir à Jean Jules MORTEO
M. Priam PUCA pouvoir à Marie BEAUMELOU
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Stéphanie LAFINE
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Sophie LEVASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Albert ALFANDARI

Absente : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE,

N° 20241306-25 : Autorisation de signer une convention avec le CIG Grande Couronne pour une mission de sensibilisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention entre la collectivité et le CIG Grande Couronne convenue pour trois ans relatifs à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de sensibilisation au sein de la commune de Champagne-sur-Oise,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 mai 2024,

Considérant que Monsieur le Maire a sollicité le CIG Grande Couronne pour une mission de sensibilisation selon les modalités suivantes :

1- Champ d'intervention

L'agent du service Prévention des risques professionnels interviendra, pour y réaliser :

- Une sensibilisation sur les pratiques addictives aux agents des services techniques, soit une journée.
- Une sensibilisation à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) pour les agents d'entretien, de restauration et des services techniques, soit une journée.
- Une sensibilisation signalisation de chantier aux agents des services techniques, soit une journée.

Des attestations de présence seront envoyées à la collectivité par le service Prévention des risques professionnels du CIG.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-2024.06.13-2024.13.06DEL

Il sera laissé à la charge de la collectivité de compléter cette sensibilisation en Hygiène et Sécurité aux agents des services techniques par leur formation individuelle et spécifique à leur poste de travail.

Conditions d'intervention

- Le nombre de participants devra être compris entre 6 et 14. Si tel n'était pas le cas, l'intervenant du CIG se réserve le droit d'annuler la journée de formation.
- Matériel nécessaire :
 - Une salle
 - Un support de projection (écran ou mur blanc)
 - Un paper board
 - Des feuilles blanches pour les exercices
- La reprographie des supports sera à la charge de la collectivité à la suite d'une transmission des originaux par le service Prévention des risques professionnels.
-

Programmation

Le début de l'intervention sera programmé au minimum 1 mois avant la date effective de démarrage de la mission. Cette programmation sera réalisée après acceptation de la présente proposition.

2- Estimation financière de la mission

L'estimation financière est établie à partir d'un tarif horaire 2024 de : *81 euros par heure de travail pour les collectivités affiliées de 5001 à 10000 habitants*

Temps total maximum estimé pour l'ensemble de la mission : 21 h

Cette estimation d'enveloppe budgétaire est valable sous réserve des modifications annuelles des tarifs horaires des prestations de service du CIG et du changement de strate de population de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (28 voix POUR dont 8 pouvoirs),

AUTORISE le CIG Grande Couronne à assurer une mission de sensibilisation au sein de Champagne sur Oise.

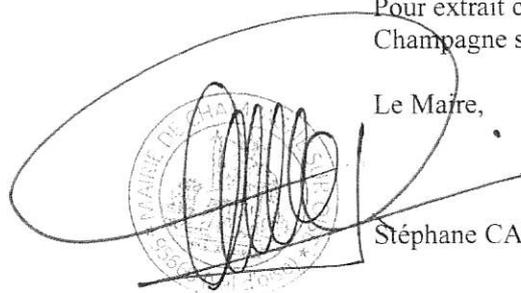
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention qui sera annexée à cette délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 14 juin 2024

Le Maire,

Stéphane CARTEADO



Date de convocation : 07/06/2024

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

Dont pouvoirs : 8

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20240613-20241306DEL



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

Le treize juin deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Fabien PIVETTE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Didier VAUCHEL pouvoir à Audrey MAZUREK
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Rolande REBYFFE
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à Abdel BABACI
M. Nicolas LHERBIER pouvoir à Jean Jules MORTEO
M. Priam PUCA pouvoir à Marie BEAUMELOU
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Stéphanie LAFINE
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Sophie LEVASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Albert ALFANDARI

Absente : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE,

N° 20241306-26 : Recrutement d'agents non titulaires pour les besoins saisonnier d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L 332-23,
Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice,

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du centre de loisirs, du club ados et du service des espaces verts durant les vacances scolaires de l'année 2024, il convient de prévoir les renforts saisonniers indispensables au fonctionnement du centre de loisirs, du club ados et du service des espaces verts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (28 voix POUR dont 8 pouvoirs),

APPROUVE la création des emplois saisonniers pour les congés scolaires 2024, conformément au tableau ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

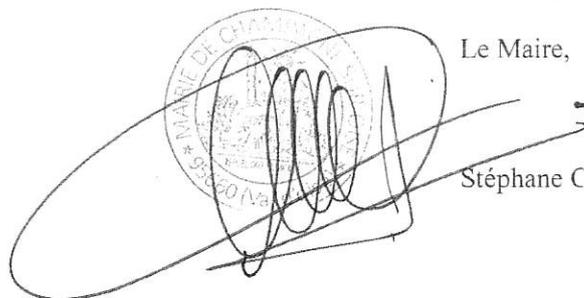
Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20240613-20241306DEL

SECTEUR D'ACTIVITE GRADE	NBRE MAXI PAR PERIODE	VACANCES SCOLAIRES 2024	REMUNERATION	TEMPS EMPLOI
CENTRE DE LOISIRS ET CLUB ADOS Adjoint d'animation	12 agents (juillet et août)	Hiver et printemps Eté Toussaint et Noël	IB 367 (sans BAFA) IB 378 (avec BAFA)	De 1 jour au TC
SERVICE TECHNIQUE Adjoint technique	1 agent en mai / juin et septembre 2 agents en juillet et août	Juin – juillet – août et septembre	IB 367	TC

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 14 juin 2024

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 07/06/2024
Nombre de membres :
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28
Dont pouvoirs : 8

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195 01343-2 024 06 13-2024 13 06 DEL